

En partenaria ave



École des Métiers de L'Automobile

Après l'obtention de votre Bac Pro, une offre d'embauche pourra vous être proposée par un réparateur agréé.

### **VOS POURSUITES**

### **DE QUALIFICATION**

Brevet de Technicien Supérieur Maintenance des Véhicules

• Sous statut scolaire ou apprentissage

ou

Titre à finalité Professionnelle (ex CQP)

• TEAVA : Technicien Expert en Après-Vente Automobile

Établissement :		
Nom de l'élève :		
Tél. :		
Coordonnées du professeur référent ou du responsable (DDFPT) :		



# ÉCOLE DES MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE STELLANTIS



Devenez

Technicien en Maintenance des Véhicules

Visez l'excelllence!



L'Éducation nationale s'associe à Stellantis et les marques Citroën, DS et Peugeot pour former leurs futurs techniciens







propose en partenariat avec Stellantis, et les marques Peugeot - Citroën et DS



### **UNE FORMATION**

## ADAPTÉE QUI COMPLÈTE VOTRE **FORMATION INITIALE**

La formation est ouverte pour 12 élèves.

Une fois votre diplôme obtenu, vous devenez technicien(ne) Peugeot, Citroën ou DS et un label reconnu par les marques vous sera délivré.

#### **VOTRE**

### **MISSION**

A l'issue de la formation vous pouvez effectuer les opérations de maintenance conventionnelles sur véhicules actuels.

Vous devez satisfaire les clients aux exigences des nouvelles technologies: multiplexage, calculateurs, boîtiers de servitude intelligents, informatique embarquée, télé-assistance...

participez également à la politique environnementale (maîtrise des technologies et process associés).





#### **VOTRE PARCOURS DE FORMATION**

avec un point de vente Peugeot - Citroën - DS

Seconde	<b>1</b> ère	Terminale
Information  8 H de communication, attitude, comportement.	vacances sur le	al + 8 semaines res pendant les es 2 années. cifié sur l'ensemble
	Au lycée : • 40 h de forma année (80h sur • 6 h de module	
PFMP* dans les réseaux STELLANTIS	Si période cond	iluante

<sup>\*</sup> Période de Formation en Milieu Professionnel

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32131

\*\*\* Module d'Information à l'Orientation et de Préparation à l'Insertion (Module IOPI)



<sup>\*\*</sup> Gratification réglementaire à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale en vigueur. Plus informations: